



13 0 MAR 2022

COMMUNIQUE

Le Directeur Général de l'Ecole nationale des régies financières (ENAREF) a l'honneur d'informer les responsables des structures publiques, parapubliques et privées, des collectivités territoriales, des organismes nationaux et internationaux désirant inscrire des agents au titre de l'année scolaire 2022-2023, que les tests de niveau d'entrée à l'ENAREF se tiendront en deux sessions, respectivement le **samedi 25 juin** et le **samedi 17 septembre 2022** à partir de **7 heures** dans les locaux de l'établissement.

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature les agents des deux (02) sexes en activité dans les structures ci-dessus indiquées et remplissant les conditions suivantes :

- **pour le cycle A, option Comptabilité, Fiscalité, Finances, Economie et développement**, être titulaire d'une maîtrise ou d'une licence LMD en droit ou en sciences économiques et de gestion, ou d'un diplôme du cycle « B » de l'ENAREF ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier de trois (03) ans d'expérience professionnelle;
- **pour le cycle A, option aménagement du territoire et développement local**, être titulaire d'une maîtrise ou d'une licence LMD en science économique, en géographie, en sociologie, en aménagement du territoire ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier de trois (03) ans d'expérience professionnelle;
- **pour le cycle A, option cadastre**,
 - être titulaire d'une licence (LMD) en droit, en économie, en topographie, en génie civil, ou en géographie ou d'une maîtrise en droit, en économie, ou en géographie.
 - être titulaire du diplôme du cycle B de l'ENAREF option fiscalité ou titulaires du diplôme du BTS ou du DTS en topographie et en activité dans les services domaniaux, cadastraux et fonciers et justifier d'une ancienneté de trois ans.
 - être titulaire d'un baccalauréat C, D, E ou F et justifier d'une ancienneté de cinq(05) ans au moins dans les services domaniaux, cadastraux et fonciers publics et privés.
- **pour le cycle B, Option Comptabilité, Fiscalité, Finances**, être titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme du cycle « C » de l'ENAREF ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier de trois (03) ans d'expérience professionnelle;
- **pour le cycle B, option aménagement du territoire et développement local**, être titulaire du baccalauréat et justifier de trois ans d'expérience professionnelle ou de la catégorie C1 et justifier de cinq ans d'expérience professionnelle.
- **pour le cycle B, option Cadastre**,
 - être titulaire d'un baccalauréat série C, D, E ou F ou d'un baccalauréat professionnel en topographie ou en génie civil ;
 - être titulaire du diplôme du cycle C de l'ENAREF, option fiscalité et justifier d'une ancienneté de trois ans dans les services domaniaux, cadastraux et fonciers publics et privés.
 - être titulaire du diplôme du BEPC et justifier d'une ancienneté de cinq ans au moins dans les services domaniaux, cadastraux et fonciers publics et privés

- **pour le cycle C, Option Comptabilité, Fiscalité ou Finances**, être titulaire d'un Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier d'une ancienneté de cinq ans.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

1. Pour les candidats des structures privées

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs adressée à monsieur le Directeur Général de l'ENAREF datée et signée du candidat et indiquant ses nom, prénom (s), son adresse e-mail, son numéro de téléphone, le cycle et l'option (Comptabilité, Finances, Fiscalité, Economie et développement, Aménagement du territoire et développement local) ;
- la dernière situation administrative du candidat ou son contrat d'embauche ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis selon le cycle considéré ou son attestation en cours de validité (Maîtrise, Licence LMD, BAC, BEPC, diplôme de l'ENAREF ou tout autre diplôme reconnu équivalent) ;
- un extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif ;
- un curriculum vitae du candidat ;
- une lettre de recommandation de l'employeur ;
- un relevé de compte individuel à jour délivré par la CNSS ;
- un engagement à payer les frais de scolarité dûment signé et certifié par une autorité compétente ;

Les candidats qui ne sont pas en activité peuvent concourir pour l'option cadastre.

2. Pour les candidats des collectivités territoriales

Les conditions de candidature et la composition des dossiers de candidature des candidats des collectivités territoriales sont celles édictées par les dispositions du décret 2017-703/PRES/PM/MATD/MINEFID/MFPTPS du 2 août 2017 portant conditions d'organisation des examens professionnels et des concours de la fonction publique territoriale.

3. Pour les candidats des structures publiques et para publiques

Les conditions de candidature sont celles édictées par l'acte pris par leur structure pour ouvrir le ou les concours d'entrée à l'ENAREF ;

Les dossiers physiques de candidature sont reçus au Secrétariat de Madame la Secrétaire générale de l'ENAREF tous les jours ouvrables de 7H30 à 15H00.

Les frais de dépôt de dossier s'élèvent à cinq (5000) FCFA.

Date limite du dépôt des dossiers de candidature : **Vendredi 17 juin 2022** pour la première session et **Vendredi 9 septembre 2022** pour la seconde.

Pour les élèves admis au test de niveau, les frais de scolarité sont fixés comme suit :

CYCLES	ANNEES	ZONE UEMOA		ZONE HORS UEMOA	
		Frais de scolarité par an	Frais de scolarité cycle complet	Frais de scolarité par an	Frais de scolarité cycle complet
A	1 ^{re}	900.000	1.800.000	1.000.000	2.000.000
	2 ^e	900.000		1.000.000	
B	1 ^{re}	800.000	1.600.000	900.000	1.800.000
	2 ^e	800.000		900.000	
C	1 ^{re}	700.000	1.400.000	800.000	1.600.000
	2 ^e	700.000		800.000	